Communauté de Communes des Savoir-Faire
SUD-EST HAUTE-MARNE

Mr Multon Alexandre (Vice-Président)
27 grande rue
52500 FAYL BILLOT

Mr MARTINS François
1 route des vergers
52500 BELMONT

Objet : enquête publique

Fayl Billot,
Le 4 mai 2019

Monsieur le commissaire enquêteur,

Après arrêté préfectoral, vous avez été désigné commissaire-enquêteur concernant le projet éolien Sud Vannier.

Ainsi en qualité de Vice-Président à la communauté de communes des Savoir Faire, je tiens à manifester mon avis 'très favorable' au projet éolien Sud Vannier.

La communauté de communes des Savoir Faire est issue d'une fusion de 3 Communauté de Communes ; dont la Communauté de Communes Vannier Amance.
Cette Communauté de Communes Vannier Amance avait défini de manière intercommunale une Zone de Développement Eolien ; en préservant les sites touristiques, ... et autres, à protéger.
Ce site Sud Vannier avait été défini dans la ZDE afin de respecter une logique de territoire.
Ainsi, au-delà du gisement en vent, l'emplacement de ce projet éolien a été choisi et validé par l'ensemble des communes de l'ancien territoire de la Communauté de Communes Vanier Amance.

De plus, les retombées financières (fiscalité, loyers fonciers, hausse de l'activité économique durant l'exploitation du parc) apporteront à notre territoire (communes, communauté de communes, département, région) un nouveau souffle qui sera non négligeable sur un territoire aussi rural que le nôtre.

Enfin, je rappelle que la France s'est engagée depuis la COP21 au développement des énergies propres. Les projets éoliens sont les projets les plus pertinents pour tenter d'atteindre ces objectifs. De plus, de toutes les 'énergies vertes' l'éolien est bien la plus propre, et la plus performante en comparaison aux autres 'énergies vertes' potentiellement développables.

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, mes salutations distinguées.

Mr Multon Alexandre

Vice-Président de la CCSF